

CONSEIL ECOLE DOCTORALE SPIM

Le jeudi 2 mai 2024 à 09h00

SUPMICROTECH – ENSMM
26, rue de l'Épitaphe
Salle Edgar Faure
25000 BESANÇON

PARTICIPANTS	
NOM	QUALITÉ
Fabrice STHAL	Directeur ED SPIM
Patrick MARQUIÉ	Directeur Adjoint ED SPIM
Cédric CLEVY	FEMTO-ST / AS2M
Pierre-Cyrille HEAM	FEMTO-ST / DISC
Xavier ROIZARD	FEMTO-ST / DMA
Philippe BAUCOUR	FEMTO-ST / ENERGIE
Sébastien EUPHRASIE	FEMTO-ST / MN2S
François COURVOISIER	FEMTO-ST / Optique
Yann KERSALE	FEMTO-ST / TF
Cécile LANGLADE	UTBM / ICB (visio)
Sidi-Mohammed SENOUCI	UB DRIVE (visio)
Yannick BENEZETH	UB IMVIA (visio)
Nader MBAREK	UB LIB
Stéphane GALLAND	UB CIAD (visio)
Cyrille FRANÇOIS	UB DRIVE (visio)
Hermès MC GRIFF	Représentant doctorants UB
Mathieu COUSIN	Représentant domaine socio-économique (visio)
Jean-Yves RAUCH	Représentant BIATSS FEMTO-ST
Alika ROSSETTI	Secrétaire ED SPIM Besançon (UFC)

Excusés :

Stéphanie BRICQ, Mathias HECKELE, Céline DAUBIGNEY, Chainez BOUSSAHA, Amir HAJJAM EL HASSANI, Simon STEPHAN, Mathieu ROSSE, Jérôme HAUDEN.

PREAMBULE : RETOUR SUR LE CONSEIL DU 9 AVRIL 2024

Calcul nombre d'allocations à vérifier par Fabrice STHAL et Patrick MARQUIE. S'il y a un problème dans les calculs, les corrections seront effectuées. Il n'y aura pas de bourse UBFC cette année. Fabrice STHAL confirme également que les CSC ne seront plus prises en compte, mais que les bourses GBM seront comptabilisées.

I. VALIDATION DES CONTRATS DOCTORAUX 2024/2025

Les 16 bourses ont été affectées lors du conseil du 9 avril dernier. Voir PPT pour le détail.

Yannick BENEZETH indique qu'un 3ème sujet va être remonté par IMVIA.

Vote pour approuver la liste des sujets proposés : aucun vote contre, aucune abstention. Les sujets sont validés à l'unanimité.

Xavier ROIZARD pense que serait bien que les thèses en contrat doctoral aient des co-encadrants qui débutent afin de leur servir de tremplin. Patrick MARQUIE rappelle que parfois les co-encadrements sont limités pour certains sujets car le nombre d'encadrements est limité par le règlement intérieur.

II. PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Modification à faire sur le montant du salaire brut (2100€). Patrick MARQUIE propose que chaque porteur de projet fasse la modification et le transmette à l'ED (Aliká ROSSETTI).

Cédric CLEVY : souhaiterait que la date de la commission soit avancée, mais il n'est pas possible de la faire plus tôt. Cécile LANGLADE souligne qu'il faut aussi attendre les dotations.

Fabrice STHAL rappelle qu'il faut être attentif aux autorisations ZRR. Certains pays ont des difficultés à obtenir l'autorisation (Chine par exemple).

III. REGLEMENT INTERIEUR

Modification de la composition du conseil (manière dont sont listés les membres). Stéphane GALLAND demande s'il y a une procédure pour une procuration. Il n'y en a pas.

Encadrements : l'ED SPIM a eu des remarques par l'HCERES sur les nombres d'encadrements qui sont élevés.

François COURVOISIER : propose d'ajouter une nuance pour les responsables de départements qui viennent en aide à un encadrant qui n'a pas encore l'HDR. Patrick MARQUIE rappelle que les nuances ne sont pas visibles au CNU. Tant que le nombre d'encadrements est respecté, l'ED donnera son ~~accord~~ accord, mais si ce n'est pas le cas, les encadrements supplémentaires seront refusés.

Patrick MARQUIE insiste sur le nombre maximum de co-directions/co-encadrements à respecter. On ne doit pas aller au-delà de ce nombre sans passer l'HDR. Il est donc primordial d'encourager les co-encadrants qui n'ont pas l'HDR à passer l'HDR si toutes les conditions sont requises.

Fabrice STHAL rappelle que les ED ont tout intérêt à avoir le plus d'HDR possible pour avoir le plus de bourses possibles.

Patrick MARQUIE rappelle que le Règlement Intérieur est un cadre, que les règles doivent être écrites, mais que les situations seront évaluées au cas par cas. Philippe BAUCOUR trouve trop restrictive la phrase du Règlement Intérieur concernant les encadrements.

Patrick MARQUIE rappelle que le Règlement Intérieur de l'ED doit se baser sur les textes nationaux et les respecter.

Les non HDR qui proposent une thèse au-delà des 6 encadrements autorisés ne peuvent pas apparaître dans l'encadrement.

François COURVOISIER : demande à ce que les HDR soient limités à 6 encadrements. Patrick MARQUIE lui confirme que c'est ce que l'ED souhaite, sans complètement fermer la discussion.

Fabrice STHAL précise que l'ED acceptera des exceptions, mais la question se pose s'il faut l'indiquer dans le règlement intérieur. Proposition de Fabrice STHAL : les membres du conseil de l'ED relisent le RI et font des propositions pour respecter les préconisations de l'HCERES sans bloquer les porteurs de projets intéressants.

Nader MBAREK demande quand un non HDR peut être co-directeur non HDR. Patrick MARQUIE rappelle la différence entre co-direction et co-encadrement (différence de responsabilités). SPIM est la dernière ED à respecter le fait qu'il y ait des co-encadrements. La notion de co-encadrement a disparu au niveau du collège doctoral. Fabrice STHAL explique que si un encadrant non HDR peut le faire avec autorisation à être co-directeur de la thèse. L'ED valide et transmet à UBFC qui valide en CAC. La notion de co-encadrement n'a aucune valeur légale, elle n'est pas reconnue.

Modification des UR. Rappel : certaines UR n'ont pas l'ED SPIM pour ED principale.

Vote modification du Règlement Intérieur : aucun vote contre, une abstention. Adopté à la majorité.

IV. CSI

Le démarrage des CSI se fait dès maintenant. L'ED va transmettre la liste des doctorants à auditionner à chaque membre interne.

Le taux de charge de chaque membre interne doit être surveillé et limité.

V. INFORMATIONS DIVERSES

Il n'existe aucun cadrage pour les spécialités, l'établissement est assez libre. Philippe BAUCOUR explique que les spécialités à ENERGIE ne seront pas changées.

Jean-Yves RAUCH demande comment différencier les termes « nano », « macro », et « micro » dans les titres des spécialités. Il est rappelé qu'il faut être le plus générique possible.

Prochain conseil : Les dates proposées ne conviennent pas. D'autres vont être transmises via un doodle pour début juillet.